



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE - DIPARTIMENTU DI U CISMONTE

COMMUNE DE POGGIO D'OLETTA

CUMUNA DI U POGHJU D'OLETTA

www.upoghjudoletta.fr

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le treize avril à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxane, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent : MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François.

7. Demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale en vue de financer l'acquisition d'un logiciel de gestion de la dette

Délibération 017-2019

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion de la dette.

Il précise alors s'être rapproché de notre prestataire informatique habituel, en l'occurrence la SAEML SITEC qui lui a adressé un devis se montant à 612,50 €/HT pour l'acquisition de ce logiciel.

Pour le financement de cette opération, le Maire propose à ses collègues de solliciter une aide de la Collectivité de Corse (CDC) au titre de la dotation quinquennale.

Le plan de financement serait donc le suivant :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - CDC dotation quinquennale : | 490,00 € (80%) |
| - Commune : | 122,50 € (20%) |

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire et pris connaissance du devis de la SAEML SITEC,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'acquisition d'un logiciel de gestion de la dette,

CONSIDERANT la pertinence de l'offre de la SAEML SITEC au regard des besoins de la commune,

CONSIDERANT les dispositions du Code des marchés publics applicables aux achats de moins de 25 000 €/HT,

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

DECIDE de valider l'offre obtenue de la SAEML SITEC,

VU le budget prévisionnel des matériels à acquérir s'élevant à 612,50 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - CDC dotation quinquennale : | 490,00 € (80%) |
| - Commune : | 122,50 € (20%) |

DIT que la réalisation de cette opération sera conditionnée à l'obtention de l'aide de la Collectivité de Corse,

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de la Collectivité de Corse afin d'obtenir le financement nécessaire sollicité avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote :

VOTANTS : 10 – ABSTENTIONS : 0 – EXPRIMES : 10 – POUR : 10 – CONTRE : 0

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux

